

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 249

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 249 15 novembre 1973  
Dixième année  
Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1974: 40 francs  
Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Claude Raffestin

# 249

## Le couteau sur la gorge

*Nouvelle pénible pour les autorités qui luttent ou qui croient lutter contre l'inflation, l'indice des prix s'est encore élevé de 9,5 % par rapport au niveau atteint en septembre 1972, et de 2,1 % depuis le mois de septembre dernier. La montée des prix n'a jamais été aussi forte en période de paix. Y a-t-il encore des mesures à prendre ?*

*En tout premier lieu, il ne faut pas se bercer d'illusions, et constater que l'on est impuissant face à l'inflation importée ; les prix des matières premières ne cessent de grimper, le pétrole largement en tête, on le dit même responsable du dernier bond en avant de l'indice. En second lieu, un petit Etat comme le nôtre reste sans influence et ne peut contrôler la politique des prix des grandes sociétés multinationales qui façonnent une bonne partie du marché.*

*Dans un tel contexte, le train de mesures proposé par le Conseil fédéral et soumis au peuple le 2 décembre prochain ne peut avoir que peu d'impact sur le renchérissement. Qu'importe, dirait-on, les méfaits de l'inflation sont tels qu'il ne faut dénigrer aucun effort, si minces soient ses chances de succès. Or, cette façon de voir ne résiste pas à un examen sérieux des mesures proposées par le Conseil fédéral, et singulièrement de l'arrêté fédéral instituant la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.*

*Il n'est pas question, en effet, sous couvert de lutte contre le renchérissement, d'accepter un appauvrissement progressif de la part des salariés dans le revenu national ; il n'est pas question non plus, sous couvert de lutte contre l'inflation, de faire endosser aux seuls travailleurs les sacrifices douloureux engendrés par toute politique des revenus.*

*En se prononçant le 2 décembre prochain, pour ou contre l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, les travailleurs suisses décideront de leur sort dans les termes suivants :*

— soit ils acceptent la surveillance des salaires et ils consentent alors à ce qu'à brève échéance, les salaires soient non seulement bloqués à leur niveau actuel, mais surtout à ce que diminue progressivement la part qu'ils représentent dans le produit national brut ;

— soit ils refusent la surveillance des salaires, et par là se soustraient à la manœuvre astucieuse de spoliation qui se mijote depuis une année dans les marmites patronales.

*En fait de mesures d'équité, le Conseil fédéral a tout simplement cédé à l'offensive patronale. Rien n'est moins équitable, en effet, que de bloquer les salaires, alors que le produit national brut continue à croître (4 % en 1973) et augmente ainsi la part des seuls possédants.*

*Quant à ceux dont le remords est grand devant la nécessité de rejeter aussi bien la surveillance des prix que celle des salaires, il suffit de rappeler que la surveillance des prix, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à maintenant, n'a même pas réussi à sauver les meubles !*

*Le couteau sur la gorge, les travailleurs ne peuvent que rejeter l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, qui porte dans son principe, une si grave atteinte à leurs revenus. L'issue de la votation du mois de décembre pèsera lourd dans les budgets familiaux de ces prochaines années.*

### DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier : la télévision locale et l'anima-tion communautaire ; p. 3 : Travailleurs étrangers en RFA ; pp. 4/5 : Ne pas confondre aménagement du territoire et planification économique ; p. 5 : Réévaluation des fonctions : les nuages de fumée de M. Babel ; p. 6 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 7 : Fribourg : la providence des gros contribuables ; p. 8 : La grande peur du lobby de l'automobile — La nouvelle Inquisition.